



Rapport Article 29 loi Energie Climat - 2024

MUTLOG

SIREN n° 325 942 969

Branche 20 - décès – perte totale et irréversible d'autonomie

Informations relatives à la démarche générale de l'entité

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Soucieuses de la démarche RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise), MUTLOG poursuit depuis 2016 une démarche volontaire visant à intégrer des préoccupations sociales et environnementales dans sa gestion d'actifs.

La prise en compte des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) s'inscrit dans notre démarche et intègre des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements qui répond à un double objectif : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos adhérents et celui du respect de nos valeurs mutualistes.

MUTLOG délègue la gestion de 73,42% de son portefeuille global à des sociétés de gestion. La finance responsable étant centrale dans notre stratégie d'investissement, la démarche ESG des sociétés de gestion s'inscrit elle-aussi dans une approche globale de responsabilité avec une intégration systématique et mesurable des critères ESG dans la gestion active directe de la société de gestion. MUTLOG s'appuie donc sur leur savoir-faire pour continuer à intégrer dans son portefeuille d'actifs ces critères ESG et définir des objectifs ESG pour la gestion sous mandat de nos actifs.

Objectifs :

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités permet d'identifier les zones de risques mais également des opportunités de développement.

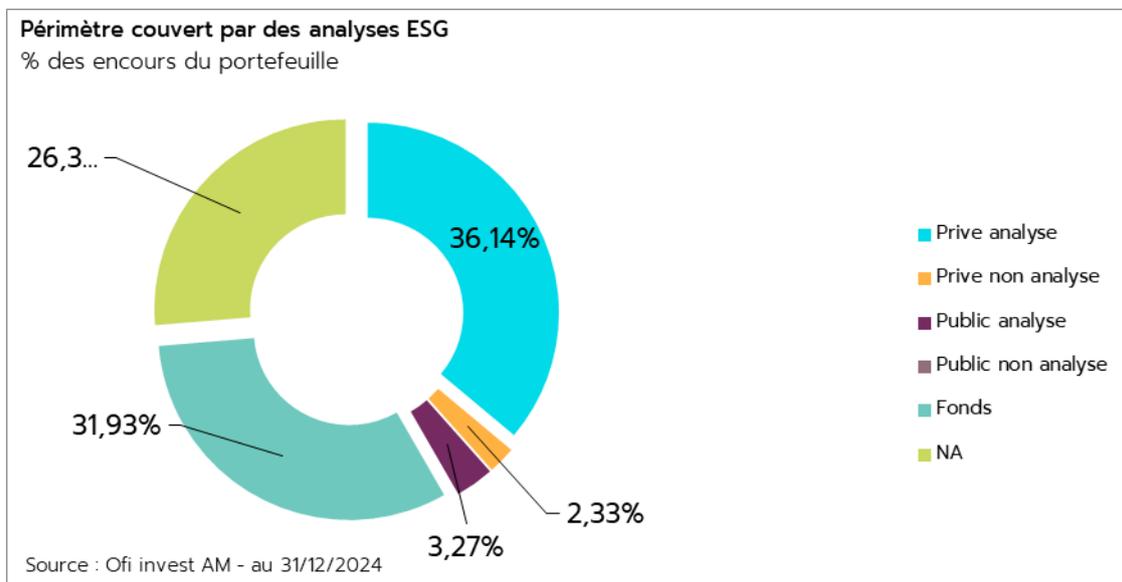
Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire ou de réputation.

La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra financiers, pour améliorer la qualité des placements.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces risques, nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos adhérents très attachés au respect des valeurs mutualistes.

Dans notre politique d'investissement nous adhérons aux politiques d'exclusion de nos délégataires pour des secteurs dont nous considérons l'activité et les produits comme contraires aux valeurs de la mutuelle (charbon thermique, Pétrole et gaz de schiste, tabac, armes controversées...) ou contrevenant aux principes du Pacte Mondial de l'ONU.

Au 31/12/2024, 71,34% du portefeuille est couvert par une analyse ISR pour un montant d'encours de 48.426.362 €.



2. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs et les adhérents sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement ;

Ce rapport est disponible sur le site Internet de notre mutuelle www.mutlog.fr. Il sera mis à jour tous les ans.

3. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Notre mutuelle inclut dans le processus de choix des prestataires financiers une évaluation sur des critères ESG. Lors de la sélection des sociétés de gestions déléguées, notre direction financière intègre déjà, parmi les critères, la qualité de signataire des PRI :

- Depuis 2020 : La délégation de gestion OFI Invest. La gestion des actifs faisant l'objet de cette délégation s'appuie sur la politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) d'OFI Invest. La philosophie d'OFI Invest repose sur la conviction que les émetteurs intégrant les enjeux ESG dans leur stratégie offrent de meilleures performances à long terme. À cet effet, OFI Invest dispose d'une équipe dédiée dont les travaux et les évaluations interviennent directement dans la sélection des valeurs. OFI Invest fournit chaque mois une synthèse ISR des portefeuilles en délégation. Au 31 décembre 2024, 99% du périmètre des actifs gérés en direct par cette société fait l'objet d'une évaluation ISR, le portefeuille obtenant le score de 2,74/5.

- Depuis 2021 : Une délégation de gestion est confiée à ECOFI pour les actifs Crédits Coopératifs et sa filiale ECOFI détenus en portefeuille à travers un Fonds Professionnel Spécialisé.

Le produit financier promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, qui influencent de façon significative la sélection des instruments dans lequel le produit financier investit. A travers l'application de notre méthodologie d'analyse et de notation ESG propriétaire PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement), le produit financier sélectionne les émetteurs qui s'efforcent d'atteindre un triple équilibre entre la préservation de l'environnement (E), l'équité sociale (S) et la bonne gouvernance (G).

Ce produit financier s'engage à réaliser des investissements durables à hauteur de 25% de son actif net. Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (DNSH), Ecofi évalue le profil ESG des émetteurs à travers les approches suivantes :

- l'application de la méthodologie propriétaire PRISME qui repose sur des exclusions sectorielles et normatives, une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur performance ESG et la gestion des controverses ;
- la prise en compte de l'intensité carbone dans les objectifs de gestion ;
- la prise en compte des principales incidences négatives ;
- le pourcentage d'alignement du portefeuille avec 5 ODD définis par les Nations Unies (ODD 3, 5, 7, 8 et 13);
- la politique d'engagement à travers le vote en assemblée générale et le dialogue constructif avec les entreprises sur leur prise en compte des enjeux ESG.

Note PRISME

Sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire PRISME, une note PRISME et une note par domaine E, S et G, (comprise entre 0 et 10) sont attribuées au produit financier et à son univers d'investissement. La note PRISME et les notes E, S et G du produit financier doivent être supérieures à celles de son univers d'investissement.

- Depuis mai 2021 : Une délégation de gestion est également confiée à DÔM Finance pour les Fonds DÔM Finance en portefeuille.

Au 31/12/2024, 48,5% des fonds DÔM Finance sont conformes à l'article 8 du règlement SFDR, ils ont un objectif minimum de 15% d'investissements durables. Ces Fonds prennent en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en application de la politique d'intégration ESG et d'exclusions. L'intégration des incidences pour ces produits est détaillée dans le document relatif à l'article 4 du règlement SFDR intitulé « Prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité » disponible sur le site internet www.dom-finance.fr.

4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Historiquement, Le conseil d'administration a décidé d'un certain nombre d'investissements en phase avec la raison d'être de la mutuelle : l'Homme au cœur du Logement. Ces investissements ont un caractère ISR et tous ont publié en 2022 un rapport d'impact.

- La foncière Habitat & humanisme en 2013 : créée par le mouvement Habitat & humanisme, la foncière a pour objet la construction, l'acquisition et la rénovation de logements à destination des personnes en difficulté. Elle est agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale ESUS (l'agrément ESUS s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014).

- L'investissement dans le fonds IMPACT COOPERATIF en 2014 : Esfin Gestion, société de gestion majoritairement détenue par le Crédit Coopératif, adhérente de France Invest et signataire de sa charte ESG, a créé un Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI). Le fonds a pour vocation de favoriser le changement d'échelle des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) en accompagnant leur développement ; En complément de la performance économique des entreprises accompagnées, l'accent a été mis sur le caractère extra financier des investissements réalisés, en particulier en matière d'emploi ; Les investissements ont un caractère responsable : durée longue (de 5 à 10 ans) de manière à assurer la pérennité des projets, fonds propres non dilutifs, intégration de critères ESG et d'impact.

- Le fonds professionnel de capital Investissement Paris Fonds Vert en 2018 :

Ce fonds a pour objet de financer, par la prise de participations minoritaires, des PME non cotées concourant à la protection du climat, à la qualité de l'air et de l'énergie, à l'amélioration de l'efficacité énergétique, au retraitement des déchets et au développement des énergies renouvelables et des mobilités durables.

- Le Fonds mutuelles Impact initié par la FNMF en 2020 :

Ce fonds est le premier fonds d'investissement à impact dédié à la santé en France.

Il a pour objectif de bénéficier de la technologie comme levier d'impact dans le domaine de la santé et du médico-social et pour mission d'agir auprès de la population de bénéficiaires les plus fragiles sur la base d'analyses et de mesures de l'impact s'appuyant sur les objectifs de développement durable (ODD).

En 2022, le Comité financier a consacré des travaux sur la manière d'intégrer la problématique d'investissement socialement responsable (ISR) à la stratégie de gestion financière. S'il apparaît que nos actifs sont globalement gérés suivant ces principes par nos principaux gestionnaires, il a proposé des pistes de réflexion sur des actions ISR au Conseil d'administration en décembre 2022.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Au 31/12/2024, 71,34% du portefeuille MUTLOG était couvert par une analyse ESG avec 39,41 % d'émetteurs privés et publics et 31,93% de fonds.

Au 31/12/2024, 83,69% des fonds (OPC) détenus en portefeuille étaient classés article 8 et article 9 au titre du règlement européen 2019/2088 dit règlement SFDR.

OPC article 8 et 9 en portefeuille

Classification SFRD	Encours(€)	Parts OPC (%)
Article 8	12 368 008,78 €	79,99%
Article 9	572 861,43 €	3,70%
Total	12 940 870,21 €	83,69%

OPC en portefeuille

Classification SFRD	Encours(€)	Parts OPC (%)
Article 6	1 460 664,25 €	9,45%
Article 8	12 368 008,78 €	79,99%
Article 9	572 861,43 €	3,70%
Non Categorisé	1 060 424,22 €	6,86%
Total	15 461 958,68 €	100,00%

Liste des fonds article 8 et article 9 en portefeuille au 31/12/2024 :

Article 8

IE00BZ0X9Z19 COMGEST GR.JAP.EUR Z ACC CL.3D
FR0010925933 DOM SELEC ACT RENDE INTERNATIO
LU0747344488 IMG P US SM C REURHP
IE00B411W698 MON EURO SMA EUR-AC
LU0286062228 OFI GL. EMERG.EQUITY I CAP.2DEC
FR0013455342 OFI INVEST ISR ACT.EUR.I FCP4D
FR0010235507 LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC EUR
LU0336374540 OFI FD-RS GL.CON.BD I EUR HC2D
FR0010645325 OFI INVEST ESG ALPHA YIELD PART I
LU0280438648 PIC.GL. EMER. DEBT HR EUR C.5DEC
FR0014001YH7 ZENCAP REAL ESTATE D III XL2 FPS
FR0000293698 ECOFI TRESORERIE I
FR0000008997 OFI RS Liquidités
FR0010854588 Dom Patrimoine
FR0010279034 OFI Avenir Partage ISR
FR0000970089 OFI PRUDENT FCP 4DEC
LU1694789378 DNCA INVEST ALPHA BONDS I EUR
FR0050000548 MUTUELLE IMPACT
FR0013516416 SWEN INFRA MULT SELECT PARTS A
FR0014005WK6 OFI FIN.IN.EN.STR. M. XL SI.4DEC
FR0013326337 ZENCAP CREDIT ETI III I1
FR0000293698 BTP TRESORERIE-C
FR0010219899 EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE-C
FR0010793778 ECOFI OPTIM 12 MOIS
FR0007462833 ECOFI CREDIT SHORT DURATION
FR0011045137 ECOFI TAUX VARIABLE-I
FR0007381983 ECOFI OBLIGATIONS INTERNAT
FR0011316728 ECOFI OPTIM 26
FR0011045145 EPARGNE ETHIQUE OBLIGS
FR0010986919 ECOFI INV-HIGH YIELD
FR0007465075 ECOFI SOUVERAINS 7-10
FR0007011432 ECOFI ENTREPRISES
FR0011161207 ECOFI OPTIM VARIANCE
FR0010199091 ECOFI ENDURANCE EURO
FR0000973562 ECOFI CONVICTIONS MONDE
FR0007082359 ECOFI AVENIR PLUS

Article 9

FR0010117085 SYCOMO.SHARE. GROWTH I FCP 5DEC
FR0013317484 FCPI Paris Fonds vert a
FR001400TIM7 ECOFI SMART TRANSITION
FR0010596759 ECOFI ENJEUX FUTURS-I